

LE STOCKAGE D'ENGRAIS SIMPLES ET COMPOSES A BASE DE NITRATE D'AMMONIUM

LA REGLEMENTATION

Catégorie	Réglementation des Installations Classées Rubrique 1331 (ICPE)	
	Déclaration	Autorisation
Engrais à DAE ¹	500 t < Stock < 1250 T	1250 t < Stock < 5000 T
- Engrais à DAE - teneur en nitrate d'ammonium > 28 %, - stockés en vrac	250 t < Stock < 1250 T	1250 t < Stock < 5000 T
Engrais sans DAE - teneur en nitrate d'ammonium < 24,5 %	Stock > 1250 t	

¹ Décomposition auto-entretenu

Les informations qui suivent ne sont que des recommandations dans le cas des installations non soumises aux ICPE.

L'arrêté du 6 juillet 2006 est un arrêté type relatif aux prescriptions générales applicables aux ICPE soumises à déclaration. Il n'y a pas d'arrêté type pour les ICPE soumises à autorisation.

LES DANGERS LIES AUX ENGRAIS CONTENANT DU NITRATE D'AMMONIUM

➤ LA DECOMPOSITION

Les ammonitrates peuvent sous l'effet d'un point chaud se décomposer et dégagent alors des gaz toxiques et corrosifs pouvant avoir des conséquences très graves, voire mortelles pour la santé des personnes exposées.

➤ LA DETONATION DES AMMONITRATES MOYEN OU HAUT DOSAGE

Les ammonitrates moyen ou haut dosage peuvent détoner dans certains cas :

- Contamination par des substances combustibles (fuel, huile, produits phytosanitaires) ou incompatibles,
- Chauffage, surtout s'il est contaminé et que les gaz émis restent confinés,
- Impact très violent d'un projectile ou onde de choc.

LES MESURES DE PREVENTION CONCERNANT LES ENGRAIS CONTENANT DU NITRATE D'AMMONIUM

➤ LA FORMATION DES PERSONNES EXPOSEES

- Connaissance des lieux et issues de secours,
- Connaissance des risques liés au stockage et à la manipulation des engrais (décomposition, détonation),
- Les consignes à suivre en cas d'accident (les secours, moyens de secours et procédure d'alerte à mettre en œuvre).

➤ LE STOCKAGE

Le stockage du nitrate d'ammonium doit être isolé :

- De tout produit
 - ⇒ Susceptible de s'enflammer rapidement au cours d'un incendie (paille, foin, céréales, aliments pour animaux, sciures, cagettes en bois, palettes, soufre, poudres métalliques, sacs vides, chaux vive, cyanamide calcique),
 - ⇒ Susceptible de contaminer l'engrais (carburants, fuel, essence, gaz liquéfié sous pression, produits phytosanitaires, acides, chlorates, sel de cuivre, solvants, huile de graissage, désinfectants pour locaux ...),
- De tout point chaud, flamme, ampoules nues, fils électriques, conduits de chauffage, opération de soudage,
- De tout matériel à moteur dont l'entretien peut engendrer la contamination de l'engrais par des fuites éventuelles de carburant ou d'huile ou provoquer une source de chaleur (moteur, tuyau d'échappement ...).

Pour cela, il est recommandé de séparer physiquement le stockage par des cloisons incombustibles et à défaut, d'aménager un espace libre très bien nettoyé et dégagé de tout encombrement.

Le lieu de stockage doit être aéré ou ventilé et être signalé par un panneau indiquant « Produits dangereux », « Interdit de fumer » et « N° de téléphone des secours ».

Il faut éviter l'humidité qui risque d'entraîner la dégranulation puis la prise en masse de l'engrais.

PROCEDURE EN CAS D'URGENCE (INCENDIE, DECOMPOSITION DE L'ENGRAIS)

- Présence d'un extincteur à eau ou arrivée d'eau de préférence à proximité.

Si l'incendie n'est pas trop important, se protéger les voies respiratoires avec un masque équipé d'un filtre ABEK NOP3 (à usage unique) et arroser l'engrais avec beaucoup d'eau (ni poudre, ni mousse).

- Eloigner les personnes non formées aux exercices de secours,
- Prévenir les pompiers en leur indiquant qu'il s'agit d'un incendie concernant des engrais à base de nitrate d'ammonium,
- En cas d'incendie sur le corps de ferme, prévenir de la présence du stockage de l'ammonitrate sur le site.